

Un manuel de musique et de chant
du début du 19^e siècle

Un de nos membres, M. Henri DELREE, Ingénieur et grand amateur d'histoire, a eu la gentillesse de me faire parvenir la photocopie d'une réclame pour une brochure intitulée Elemens ou Manuel de Musique et de chant de D. Van DAPPEREN, traduits du hollandais par J.P. COQUILHAT, maître de pension à Verviers. Manifestement, elle se situe entre 1815 et 1830. Je n'ai rien trouvé dans le Journal de La Province de Liège de DESOER (chez qui on peut souscrire), mais il se peut évidemment qu'une annonce de ce genre m'ait échappé. Par contre, en 1827, MM. LAFOUGE et COQUILHAT annoncent l'ouverture à Liège d'une Ecole moyenne, au couvent des Carmes, en Hors-château. Ils exposent le programme des études (16.I.1827). Le 16.V., ils annoncent l'ouverture de leur école moyenne pour le 1^{er}.VI. rue des Dominicains, n°826. Le 19.X., ils font savoir que l'Ecole moyenne de Liège fonctionne de 7 heures du matin à 7 heures du soir sur la base d'une "discipline horale". C'est tout ce que j'ai trouvé sur COQUILHAT, qui est probablement le même personnage que notre traducteur verviétois.

La traduction de ce Manuel de musique en français correspond à un double mouvement : l'intensification de l'effort en faveur de l'enseignement en général dans le Royaume des Pays-Bas et la nécessité ressentie par la bourgeoisie d'une éducation musicale convenable.

A partir de 1819 environ, le Journal de la Province de Liège ne cesse de relater des créations d'écoles, surtout des écoles primaires par le système d'enseignement mutuel (d'après J.LANCASTER). A l'autre extrémité, la création de l'Université de Liège joue certainement un grand rôle dans la prise de conscience, dans le public de la nécessité de dispenser l'instruction au moins élémentaire à tous. Néanmoins, un long article paru le 30.I.1819 sous le titre Est-il convenable de répandre l'instruction dans le monde signale la persistance de quelques refus en ce qui concerne les classes inférieures. L'auteur de l'article condamne vivement cette tendance rétrograde et prône l'installation de classes d'enseignement mutuel tant pour les adultes que pour les enfants, ainsi que pour les fillettes.

Du point de vue de la musique, on observe, vers 1820, un accroissement du nombre des concerts à Liège. Ce mouvement continue à progresser les années suivantes. Des Ecoles de musique sont ouvertes un peu partout. On connaît celle que ROUCOURT et WERY fondent à Bruxelles en 1813, puis les efforts déployés par MEES à Bruxelles vers 1816 et à Anvers v.1823. Le 18.I.1821, le Journal de la Province de Liège évoque assez longuement la création à Bruxelles d'une Ecole de musique basée sur les principes d'enseignement mutuel, d'après la méthode de MASSIMINO de Turin, à l'initiative du violoniste SNEL. Deux mois plus tard, le 28.III.1821, à Liège, trois jeunes musiciens, JASPAR, DUGUËT et HENRARD ouvrent une école de musique (basée elle aussi sur les principes de MASSIMINO) tant pour les adultes que pour les enfants des deux sexes. Ses élèves se produiront

assez fréquemment dans les concerts donnés à Liège, dans des chœurs tels que Les chevaliers français, hymne guerrier avec chœur, musique de MEHUL, chanté par M.HENRARD aîné et les élèves de l'enseignement de musique (sic), c'est-à-dire les élèves de son frère Jean-Joseph à la jeune Ecole de Musique. Ils récidivent d'ailleurs le 28.XII.1821 avec un Hymne aux Arts, avec chœur, musique d'ADRIEN, chanté par M.HENRARD aîné et les élèves de l'Ecole de musique. Ce sont les deux premières prestations publiques des élèves de l'Ecole; elles seront suivies de nombreuses autres jusqu'au moment où l'Ecole de musique s'effacera progressivement devant les progrès du Conservatoire, vers 1835.

A Namur,

Le 25.XI.1821, le Gouverneur de la province et le Bourgmestre président la cérémonie de remise des prix - assortie d'exercices publics par les lauréats - de l'Ecole de musique fondée quelque dix-huit mois plus tôt par Dieudonné-Wéry GODEFROID (1779-1836). Cet intéressant musicien est le père des célèbres harpistes Félix (1818-1897) et Jules (1811-1840) GODEFROID dont M.Philippe GILSON a entretenu nos membres il y a quelque temps (voir Bulletin n°40.I.1983 (12-24))

Comme on peut le voir, la souscription en faveur d'un Manuel de musique proposée par J.P.COQUILHAT venait à son heure. Elle profitait d'un mouvement assez général en faveur d'une certaine éducation musicale. Néanmoins, il faudra attendre la création des Ecoles royales de musique de Bruxelles et de Liège en 1826 pour que ce mouvement repose sur des bases solides, qui apporteront bientôt au pays une nouvelle génération de virtuoses.

José QUITIN

Publications de la Société liégeoise de Musicologie
Fascicule 9 - Octobre 1988

SIXIEME LIVRE DE CHANSONS

à quatre parties nouvellement composées et mises en musique par
Maître JEHAN DE LATRE

Maître de la chapelle du Révérendiss. Evêque de Liège, etc.
convenables tant aux instrumentz comme à la voix

Imprimé à Louvain par Pierre Phalèse, Lan M.D.LV.

Transcription par José QUITIN

Belgique : 250 fr. Etranger: 300 fr. belges à verser au CCP.

000/029 40 01/91 de la Société liégeoise de Musicologie.
c/o P.DANGOISSE. Rue de Serbie 57. B.4000 Liège. Belgique.
Indiquez "Fascicule 9 " sur le Bulletin de versement.

SOUSCRIPTION.

ÉLÉMENTS OU MANUEL

DE MUSIQUE ET DE CHANT,

Accompagnés d'exercices avec paroles, à l'usage des écoles primaires et moyennes, traduits du Hollandais de D. Van Dapperen, par J.-P. COQUILLAT, maître de pension, à Verviers.

On connaît aujourd'hui, dans nos provinces méridionales, le degré de perfection auquel l'instruction moyenne et primaire est parvenue dans les provinces septentrionales du royaume: On le doit à la tendre sollicitude, envers la classe indigente, du pasteur J. VAN NIEUWERHUIZEN qui, en 1784, établit cette admirable société pour l'utilité publique (Maatschappij tot nut van 't algemeen), et surtout pour l'éducation de la jeunesse. Les heureux résultats de cette société furent tellement prompts, que dans le court espace de deux ans, elle fut propagée dans toute la Hollande; partout elle établit des écoles dont les progrès ont toujours été en croissant jusqu'à ce jour. Les soins vraiment paternels du gouvernement, qui fait donner aux pauvres une éducation gratuite que beaucoup de citoyens aisés de nos provinces méridionales ne parviennent pas auparavant à faire donner à leurs enfants, même en faisant beaucoup de dépenses, ont

(2)

mis le comble au succès et à la prospérité de l'enseignement primaire et moyen.

Tout le monde sait apprécier le zèle constant et infatigable du gouvernement: il travaille depuis plusieurs années, malgré les obstacles qu'il a rencontrés et en grande partie surmontés, à faire jouir de ce bienfait, les provinces méridionales. Il persiste dans ses efforts, parcequ'il est pénétré de cette grande vérité, qu'une bonne éducation et une instruction solide sont les premiers moyens d'assurer le bonheur des peuples.

Ce système d'éducation primaire et moyenne embrasse toutes les branches d'instruction; il comprend le chant et la musique, si propres à adoucir les mœurs, à inspirer de bonne heure aux enfants l'amour des devoirs et des vertus sociales, le goût du beau; et enfin à former tout à la fois l'esprit et le cœur.

Les éléments de musique et de chant en deux parties, et les exercices de chant à 3 et à 4 voix, également en deux parties, qui y sont adaptés, publiés à Harlem en langue hollandaise par D. Van Dapperen, professeur de chant à l'école normale de la même ville, enseignés dans toutes les écoles hollandaises, sont tellement simples, clairs et faciles, que pour peu qu'un instituteur ait de zèle et de bonne volonté, il peut facilement se mettre, en peu de temps, en état de donner des leçons de musique et de chant à ses élèves, et d'influer par là sur le bonheur de toute leur existence.

Ces motifs m'ont déterminé à publier par souscription, en faveur des écoles wallonnes, la traduction française, format in 12, de ces quatre opuscules.

(3)

l'ordre suivant : la première partie des éléments, et les exercices y adaptés; la seconde partie des éléments avec les exercices qui y sont joints.

On pourra souscrire ou pour les éléments et les deux collections de chants à la fois, ou pour les deux parties d'éléments et chacune des deux collections de chants séparément. Prix pour les deux parties d'éléments et les deux collections de chants, fl 1 4/2 c. (fr. 3). Pour les deux parties d'éléments seulement, 1 18 » (» 50). Pour chacune de collections de chants, » 28 1/2 » (» 60).

On souscrit sans rien payer d'avance :

- À Bruxelles, chez P. J. De MAR, imp. lib., grand'place;
- » Anvers, chez ANCELLE;
- » Mons; chez H.-J. HORON;
- » Liège, chez DESOZA;
- » Louvain, chez MICHEZ;
- » Verviers, chez le Traducteur.

Chaque des quatre parties paraîtra successivement dans